



CBEI : titre de champion de France

Le chien pour obtenir le titre de champion de conformité au standard devra cumuler :

A - Soit le C.A.C.S. de l'Exposition de Championnat, soit le C.A.C.S. de l'Exposition Nationale d'Elevage

B - Un C.A.C.S. dans une Exposition Internationale où est obligatoirement attribué le C.A.C.I.B.

C - Un C.A.C.S. dans l'une des Expositions "Spéciales" de race organisées par le Club de race

D - Il sera exigé un certificat d'examen radiologique en vue du dépistage de la dysplasie coxo-fémorale établi par l'expert désigné par le club (résultat : stade inférieur ou égal à C, sauf pour Sarplaninac et Podhale ou seulement A ou B). TAN + Identification génétique (ADN).

La RCACS de la « Spéciale » (sous réserve que le chien l'ayant obtenu réponde aux conditions d'homologation exigées par le règlement) pourra être convertie en CACS si le chien qui a obtenu cette récompense ne peut prétendre à l'homologation.

Ces deux derniers C.A.C.S. devront être obtenus dans un délai maximum de deux ans après l'Exposition de Championnat ou la Nationale d'Elevage.

Les C.A.C.S obtenus avant le C.A.C.S de Championnat ou de Nationale d'Elevage sont valables pour l'homologation du titre.

Lorsqu'un chien obtient dans la même année le CACS de la NE et celui du Championnat, le sujet qui obtient la RCACS de la deuxième de ces expositions peut l'utiliser comme un CACS de championnat pour l'homologation du titre de Champion de France de Conformité au Standard.

Les trois C.A.C.S. devront être obtenus sous trois juges différents. Un des trois C.A.C.S. doit être décerné par un juge Français

Le délai imparti pour présenter la demande d'homologation est limité à 2 mois après l'obtention de la dernière récompense. Passé ce délai, le dossier sera déclaré forclos et le titulaire de la réserve de C.A.C.S. ayant valeur de Championnat pourra postuler l'homologation du titre de Champion.

L'ensemble des justificatifs est à adresser au président du CBEI, sous forme de fichiers .pdf, par messagerie : à l'attention d'Imre Horvath adresse : info@cbei.fr

18.11.2013